

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 janvier 2024**

**DÉLIBÉRATION N° 2024-01**

## **Budget initial 2024**

### **Exposé des motifs**

Le projet de budget initial 2024 fait l'objet d'une note de présentation jointe au dossier.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le projet de budget initial pour 2024, comprenant les tableaux budgétaires et de trésorerie portés en annexe.

La réunion du conseil d'administration se tient par visioconférence, selon les modalités fixées par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 .

## Délibération n° 2024-01 adoptant le budget initial 2024

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le 5° l'article R. 812-7,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n° 94-1225 du 30 décembre 1994 portant organisation de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 178,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 relatif aux règles budgétaires des organismes,

### **Le conseil d'administration décide :**

#### **Article 1**

Au titre du budget initial pour 2024, sont adoptées les **autorisations budgétaires** suivantes :

- **49 emplois temps plein travaillés** (« ETPT ») dont 32 ETPT sous plafond et 17 ETPT hors plafond.
- **8 981 351 € d'autorisations d'engagements (AE)** dont :
  - 2 780 808 € Personnel
  - 2 814 043 € Fonctionnement
  - 3 386 500 € Investissement
- **9 566 351 € de crédits de paiement (CP)** dont :
  - 2 780 808 € Personnel
  - 2 814 043 € Fonctionnement
  - 3 971 500 € Investissement
- **7 204 791 € de prévisions de recettes**
- **-2 361 560 € de solde budgétaire**

#### **Article 2**

Au titre du budget initial pour 2024, sont adoptées les **prévisions comptables** suivantes :

- **-2 377 560 €** de variation de trésorerie
- **181 643 €** de résultat patrimonial
- **39 140 €** de capacité d'autofinancement
- **-2 361 560 €** de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Favorables	13
Défavorables	
Abstentions	10
Total votants	23

La délibération est approuvée ~~/rejetée/~~

Fait à Versailles, le 19 janvier 2024

Le président du conseil d'administration

Henri BAVA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HB', written over a long horizontal line that extends to the left and right.

